

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2021-58

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret précisant les conditions et modalités d'application des II, III et IV de l'article unique de la loi n° 2021-402 du 8 avril 2021 relative à la réforme du courtage de l'assurance et du courtage en opérations de banque et en services de paiement;

En ayant délibéré lors de sa séance du 22 juillet 2021,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 22 juillet 2021.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Lionel CORRE